

FEDERATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE (F.C.I.)

Place Albert 1^{er} n°13-B-6530 THUIN (Belgique), Tel.++32.71.59.12.38, Fax++32.71.59.22.29

**REGLEMENT DE CONCOURS
INTERNATIONAL**

pour

CHIENS DE SAUVETAGE

de la Fédération Cynologique Internationale

FCI



Table des matières

Structure des épreuves	3
Dispositions générales	
Généralités	4
Autorisation d'organisation	5
Logistique	5
Responsabilité	5
Age d'admission	6
Test de caractère	6
Obligations des participants	6
Carnet de travail	6
Pointage	7
Tableaux de pointage	7
Analyse des points	8
Feuilles de pointages	8
Juges	8
Test de qualification pour chien de sauvetage CS-Q	
Discipline A - Travail de recherche – section Pistage	9
Discipline A - Travail de recherche – section Surface	11
Discipline A - Travail de recherche – section Décombres	13
Discipline B - Obéissance et dextérité	15
Test de chien de sauvetage	
Discipline A - Travail de recherche pistage Echelon A CS-P A	19
Discipline A - Travail de recherche pistage Echelon B CS-P B	22
Discipline A - Travail de recherche surface Echelon A CS-S A	25
Discipline A - Travail de recherche surface Echelon B CS-S B	27
Discipline A - Travail de recherche décombres Echelon A CS-D A	30
Discipline A - Travail de recherche décombres Echelon B CS-D B	33
Discipline B – Obéissance	36
Discipline C – Dextérité	41
Test de chien de sauvetage avalanche	
En cours de modification	46
Abréviations	47
Addendum	47
Schéma pour la suite	48
Schéma pour l'exercice de diriger à distance	49

Structure des épreuves

Les échelons des épreuves

Le **Règlement de Concours International pour les Chiens de Sauvetage (RCI-CS)** contient les épreuves suivantes :

Test de qualification pour chiens de sauvetage CS-Q

Pour la section Pistage

Epreuve de pistage pour chiens de sauvetage	échelon A	CS-P A
Epreuve de pistage pour chiens de sauvetage	échelon B	CS-P B

Pour la section Surface

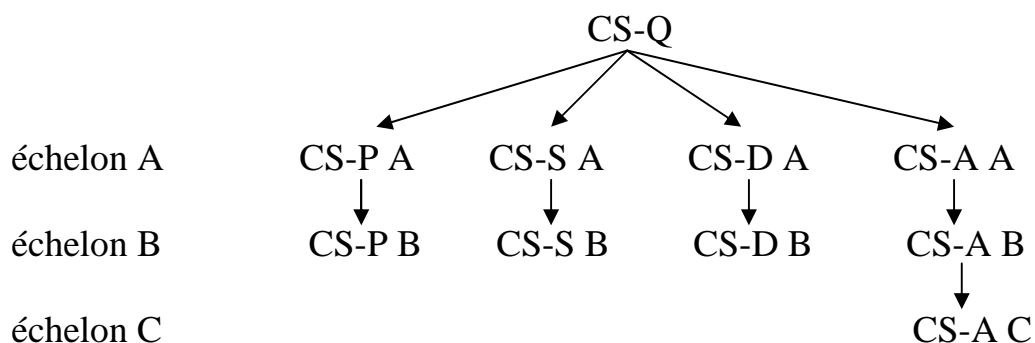
Epreuve de surface pour chiens de sauvetage	échelon A	CS-S A
Epreuve de surface pour chiens de sauvetage	échelon B	CS-S B

Pour la section Décombres

Epreuve de décombres pour chiens de sauvetage	échelon A	CS-D A
Epreuve de décombres pour chiens de sauvetage	échelon B	CS-D B

Pour la section Avalanche

Epreuve d'avalanche pour chiens de sauvetage	échelon A	CS-A A
Epreuve d'avalanche pour chiens de sauvetage	échelon B	CS-A B
Epreuve d'avalanche pour chiens de sauvetage	échelon C	CS-A C



Chaque conducteur a la possibilité de commencer par le test de qualification pour chiens de sauvetage (CS-Q) ou n'importe quel autre épreuve d'échelon A.

Une épreuve réussie dans un échelon A d'une section donne le droit de participer dans la même section à une épreuve d'un échelon immédiatement supérieur.

Dispositions générales.

Généralités

Les épreuves sont conçues pour qualifier chaque chien dans son domaine d'intervention. La réussite d'une épreuve est la preuve de la formation appropriée du chien de sauvetage dans sa section. C'est l'une des conditions de base pour déterminer l'aptitude du chien afin d'être intégré dans les groupes d'intervention reconnues.

Ces aptitudes d'intervention sont déterminées et attribuées exclusivement par les organisations nationales compétentes, qui peuvent exiger d'autres qualifications additionnelles des conducteurs de chien telle que : des qualifications en transmission, en sauvetage alpins, des limites d'âge pour le chien et le conducteur, des tests de condition physique, des exigences sur l'équipement, des cours des premiers soins, des examens périodiques, etc. Les épreuves pour chien de sauvetage peuvent être effectuées tout au long de l'année. Si la sécurité du conducteur ou du chien n'est pas garantie, l'épreuve est annulée.

La participation aux épreuves pour chiens de sauvetage se fait sans tenir compte de la taille ou de la race ou de l'arbre généalogique.

Un conducteur n'est autorisé à s'inscrire qu'à une seule compétition par jour. Après avoir réussi une épreuve d'échelon A, le chien peut immédiatement participer à une épreuve d'échelon supérieur dans la même section, à condition que l'âge du chien pour cet échelon soit atteint. Ceci s'applique aussi bien aux échelons B que C.

Un conducteur est autorisé à mener plus d'un chien. Chaque chien, cependant, ne peut pas être mené par plus d'un maître-chien pendant la même compétition.

La présentation auprès du juge de début et de fin d'exercices ont lieu le chien tenu en laisse. Seule une laisse simple et un collier en chaîne à larges maillons sont autorisés. Tous les exercices commencent et finissent en position de base.

De brefs commandements vocaux sont employés. L'utilisation du nom du chien en même temps que le commandement vocal est autorisé. Cette combinaison ne compte que pour un commandement vocal.

Définition de "Bringsel": le chien apporte le "Bringsel" de l'endroit où se trouve la victime au conducteur. Lors de l'acceptation par le conducteur du "Bringsel" et à son commandement, le chien mène indépendamment le conducteur à la victime en prenant le chemin le plus direct. Le chien maintient le contact avec son conducteur à tout moment.

Les chiennes en chaleur peuvent participer à toutes les épreuves mais sont

maintenues séparées de tous les autres participants et sont évaluées en dernier lieu.

Après un échec d'une épreuve, le chien doit attendre au moins six jours avant de retenter une épreuve de même section. Les chiens malades ou suspecté d'avoir une maladie contagieuse sont exclus de toutes épreuves et ne peuvent pas se trouver sur les terrains du concours.

Le juge peut, à sa discrétion, arrêter n'importe quel exercice si le chien n'est pas clairement sous contrôle de son maître, si sa préparation est clairement insuffisante ou s'il devient évident, par manque d'envie de travailler, que le chien n'est pas en mesure d'exécuter les exercices exigés dans les différentes disciplines.

N'importe quel harcèlement de la victime par le chien aura une influence négative sur l'évaluation. Des dommages corporels à la victime causés par le chien mèneront à sa disqualification.

Le juge peut immédiatement disqualifier un conducteur s'il a une conduite antisportive.

Autorisation d'organisation

L'autorisation d'organiser une épreuve est délivrée par les Organisations Cynologiques Nationales (OCN) pour la FCI. Les résultats des épreuves sont mutuellement reconnus par tous les OCN. Une compétition ne se déroulera valablement que s'il y participe au moins 4 concurrents.

Logistique

L'organisation d'un concours est de la responsabilité du chef de concours, qui est chargé de coordonner et de superviser les préparatifs et l'exécution du concours.

Responsabilité

Le conducteur est responsable de lui-même et de son chien pendant tout le concours. Le propriétaire du chien est responsable de tous les dommages provoqués par son chien et doit être assuré contre de telles incidents.

Toutes les instructions données par le juge ou l'organisation sont acceptées volontairement et exécutées à ses propres risques.

Le conducteur a le carnet de vaccination du chien en ordre et sur demande, le fourni avant le concours au juge ou au chef de concours.

Age d'admission

Le chien doit avoir atteint l'âge suivant le jour du concours :

Test CS-Q	14 mois
Epreuve pour CS échelon A	18 mois
Epreuve pour CS échelon B	19 mois
Epreuve pour CS échelon C	20 mois

Test de caractère

Le juge observe le caractère du chien au début et pendant tout le concours. Le juge est obligé d'exclure n'importe quel chien montrant des lacunes de caractère évidentes pendant l'épreuve et de le noter dans le carnet de travail.

Contenu du test de caractère :

- a) la confiance en soi et le calme du chien entouré d'étrangers
- b) la confiance et le calme pendant des perturbations inattendues
- c) son comportement pendant des situations difficiles telles que des périodes prolongées de travail, le travail simultané de plusieurs chiens, des conditions climatiques et atmosphériques pénibles, la présence de poussière et de fumée ou d'odeurs fortes et désagréables etc.
- d) des insuffisances de comportement telles que la peur du coup de feu, énervement et son agressivité associée, comportement agressif etc.

Obligations des participants

Le conducteur doit respecter les dates limites d'enregistrement. Le conducteur qui ne peut se présenter à l'heure indiquée, doit informer immédiatement le chef de concours. Le conducteur doit se présenter au juge, muni des équipements et tenues adéquats.

Le conducteur doit se conformer aux instructions du juge et du chef de concours, et doit accomplir toutes les disciplines, même si les points minima d'une discipline donnés n'ont pas été atteints. Le concours prend fin après la publication des résultats et la remise des carnets de travail. L'abandon prématuré du concours est à justifier dans le carnet de travail.

Carnet de travail

Le carnet de travail délivré par l'organisation nationale est obligatoire pour chaque participant. Il est remis au chef de concours avant chaque concours. Les résultats sont inscrits dans le carnet de travail par le chef de concours et sont vérifiés et signés par le juge.

Pointage

Chaque exercice du concours est coté numériquement et avec mention. La mention et les points représentent exactement l'exécution de chaque exercice.

En cas d'égalité, le classement du concours est déterminé dans l'ordre de priorité suivant : 1. Travail de recherche; 2. Obéissance; 3. Dextérité.

Tableaux de pointage

POINTS	EXCELLENT	TRES BIEN	BIEN	SATISFAISANT	INSUFFISANT	MEDIOCRE
2	2	2	2	1,5	1	0,5 - 0
3	3	3	2,5	2,5 - 2	1,5	1 - 0
5	5	4,5	4	3,5	3 - 2	1,5 - 0
7	7	6,5	6	5,5 - 5	4,5 - 2,5	2 - 0
8	8	7,5	7 - 6,5	6	5,5 - 3	2,5 - 0
10	10	9,5 - 9	8,5 - 8	7,5 - 7	6,5 - 4	3,5 - 0
15	15 - 14,5	14 - 13,5	13 - 12	11,5 - 10,5	10 - 5,5	5 - 0
20	20 - 19,5	19 - 18	17,5 - 16	15,5 - 14	13,5 - 7,5	7 - 0
25	25 - 24	23,5 - 22,5	22 - 20	19,5 - 17,5	17 - 9	8,5 - 0
30	30 - 29	28,5 - 27	26,5 - 24	23,5 - 21	20,5 - 11	10,5 - 0
35	35 - 34	33,5 - 31,5	31 - 28	27,5 - 24,5	24 - 13	12,5 - 0
40	40 - 38,5	38 - 36	35,5 - 32	31,5 - 28	27,5 - 14,5	14 - 0
50	50 - 48	47,5 - 45	44,5 - 40	39,5 - 35	34,5 - 18	17,5 - 0
60	60 - 58	57,5 - 54	53,5 - 48	47,5 - 42	41,5 - 21,5	21 - 0
70	70 - 67,5	67 - 63	62,5 - 56	55,5 - 49	48,5 - 25	24,5 - 0
80	80 - 77	76,5 - 72	71,5 - 64	63,5 - 56	55,5 - 21,5	21 - 0
90	90 - 86,5	86 - 82	81,5 - 72	71,5 - 63	62,5 - 32	31,5 - 0
100	100 - 96	95,5 - 90	89,5 - 80	79,5 - 70	69,5 - 36	35,5 - 0
120	120 - 114,5	114 - 108	107,5 - 96	95,5 - 84	83,5 - 42,5	42 - 0
200	200 - 191	190 - 180	179 - 160	159 - 140	139 - 70	69 - 0
300	300 - 286	285 - 270	269 - 240	239 - 210	209 - 110	109 - 0
%	Plus de 95%	95 - 90%	89 - 80%	79 - 70%	69 - 36%	35 - 0%

Dans l'évaluation globale, seul des points entiers sont attribués. Des points fractionnés peuvent, cependant, être attribués pour différents exercices. Quand la somme totale d'une discipline est un nombre fractionné, ce nombre est arrondi vers le haut ou vers le bas selon l'impression globale de l'exécution pendant la discipline.

Analyse des points

Pour réussir l'épreuve, le chien doit avoir obtenu au moins 70% des points dans chaque discipline.

Feuilles de pointages

Les règlements nationaux décrivent les feuilles de résultats d'un concours et l'envoi de ceux-ci.

Juges

Les concours sont jugés par des juges qualifiés et acceptés par l'organisation nationale de l'organisateur (FCI-OCN). Un juge peut évaluer au maximum 36 différentes "unités" par jour. Toutes les règles de jugement et les règlements de l'organisation nationale de l'organisateur sont d'application.

Les quotas d'unités attribuées à chaque discipline sont les suivantes :

CS-Q (l'ensemble du programme)	2 unités
OBÉISSANCE, toutes les sections	1 unité
DEXTÉRITÉ, toutes les sections	1 unité
CS-P, travail de recherche	1 unité
CS-S, travail de recherche	1 unité
CS-D, travail de recherche	1 unité
CS-A, travail de recherche	1 unité

Les décisions du juge sont irrévocables.

TEST DE QUALIFICATION POUR CHIEN DE SAUVETAGE CS-Q

Le test de qualification consiste en:

Travail de recherche - une des trois sections	100 points
Obéissance et dextérité	100 points
Total	200 points

DISCIPLINE A - Travail de recherche – section Pistage

Cotation maximum	100 points
Exercice de désignation	20 points
Tenue de piste	50 points
Objets 3 x 10 points	30 points
Délai d'exécution	max 15 minutes
Une piste tracée par le conducteur	longue de 600 pas et vieille de 30 minutes
2 angles adaptés au terrain	3 objets sur la piste de la taille d'une chaussure
Une longe de pistage de 10m ou pistage libre, le départ est marqué	

Règles générales

Les objets utilisés par le conducteur sont d'usage courant et ne peuvent pas dépasser la taille indiquée. La couleur des objets ne doit pas trop différer de la couleur du terrain.

Le premier objet est placé au milieu de la 1ère ligne, le deuxième au milieu de la 2ème ligne et le troisième à la fin de la piste. En déposant les objets, l'odeur de la piste ne peut pas être changée. Le conducteur (dans ce cas le traceur de piste) ne peut à aucun moment s'arrêter ou gratter le sol. Les objets sont posés sur la piste et non pas à coté.

L'exercice est arrêté par le juge si le conducteur s'écarte de la piste de 10 mètres ou plus. Le juge peut augmenter cette distance en fonction de la difficulté du terrain. Le juge arrête l'exercice s'il estime que le chien n'est pas capable de reprendre la piste de lui même.

Commandement vocal

Un commandement vocal pour "la recherche". Les commandements vocaux sont admis au début de piste et après chaque objet. Des encouragements vocaux et des commandements de recherches occasionnelles sont autorisés.

Epreuve de désignation

La désignation est effectuée en dehors de la surface de recherche. La victime se met à l'endroit de la désignation sans que le chien puisse l'observer. A l'ordre du juge, le conducteur prépare le chien pour la recherche et envoie, par un commandement vocal et un signe visuel unique, le chien vers la victime qui est assise ou couchée mais visible à une distance de 30 mètres.

Le chien désigne clairement et sans l'intervention du conducteur. Le conducteur confirme la désignation. Selon le type de désignation, le conducteur rejoint la victime à l'ordre du juge ou est amené à la victime par le chien. Le conducteur met au coucher libre le chien à approximativement 3 mètres de la victime.

Le chien doit rester calme pendant que le conducteur se rapproche de la victime. A l'ordre du juge, le conducteur rejoint le chien et annonce la fin de la désignation au juge.

Si la désignation par le chien est déclenchée par le conducteur ou la victime, la cotation attribuée pour l'épreuve sera de 0 points.

Travail de pistage

A l'appel, le conducteur se présente avec le chien auprès du juge. Lors de la préparation du chien pour la piste, à la mise au départ et durant le travail, aucune contrainte ne peut être exercée sur lui.

Le conducteur suit le chien en respectant une distance de 10 m. Cette distance est également à respecter en pistage libre. Dès que le chien trouve un objet, il le prend ou le désigne d'une façon convaincante, sans influence du conducteur. Lorsque le chien prend l'objet, il peut être assis, debout ou rapporter l'objet au conducteur; cependant partir avec l'objet vers l'avant ou prendre l'objet en position couchée est à pénaliser.

La désignation peut avoir lieu en position assise, couchée ou debout. Cette position ne doit pas être obligatoirement la même pour tous les objets.

Quand le chien a désigné l'objet, le conducteur rejoint le chien, prend l'objet et lève le bras l'objet en main pour prouver que le chien a trouvé. Le conducteur relance le chien sur la piste. Après le travail de pistage, le conducteur montre les objets trouvés au juge.

L'épreuve se termine par la présentation de fin d'exercice du conducteur et par l'annonce du résultat par le juge.

Discipline B : Obéissance et dextérité voir page 15

DISCIPLINE A - Travail de recherche – section Surface

Cotation maximum	100 points
Travail de recherche	30 points
Désignation de la victime	70 points
Délai d'exécution	max 10 min pour l'exercice de recherche
Surface du terrain	5.000 m ² , ouvert et couvert
Victime	1 victime

Règles générales

Avant de commencer la recherche, le conducteur spécifie au juge le type de désignation que le chien donnera : par aboiement, par "Bringsel", ou "désignation libre" par laquelle le chien exécute des allers et retours entre le conducteur et la victime en empruntant le chemin le plus direct, menant de ce fait le conducteur à la victime.

Le chien peut porter un harnais et/ou un collier d'identification.

Le conducteur peut choisir son propre chemin.

Travail de recherche et désignation

Le juge instruit la victime de la localisation de la cachette avant le commencement de l'exercice. La cachette permet la visibilité et le contact physique entre le chien et la victime. Les cachettes réutilisables à tout moment sont localisées à au moins 10 mètres de distance.

Le conducteur se présente au juge avec le chien prêt pour la recherche. Le juge informe le conducteur des détails du travail de recherche.

La victime est alors chargée par le juge de se mettre dans la cachette. Le conducteur et le chien sont autorisés à observer le départ de la victime et le conducteur peut vocalement encourager le chien. La recherche commence à l'ordre du juge. Le conducteur place le chien à un endroit de son choix. Le chien fouille le terrain suivant les indications du conducteur.

Cet exercice est conçu pour examiner principalement l'intensité et l'obéissance au travail du chien. Le conducteur ne peut pas quitter le point de départ sans l'autorisation du juge.

Le chien doit désigner clairement la victime trouvée. Le conducteur confirme la désignation au juge et ne peut pas rejoindre le chien sans l'autorisation du juge.

Le chien qui désigne par aboiement reste dans un rayon maximum de 2 mètres autour de la victime, jusqu'à ce que le conducteur le rejoigne.

La configuration du terrain est prise en considération. En utilisant le "Bringsel" ou la méthode de "désignation libre", le chien doit mener le conducteur à la victime par le chemin le plus direct.

Si la désignation est déclenchée par le conducteur ou la victime, la cotation attribuée pour cette désignation sera de 0 points. Pendant toute la désignation, le chien ne peut recevoir aucune aide du conducteur ou de la victime.

La recherche est arrêtée par le juge.

Pointage

1 ^{ière} fausse désignation	perte de 20 points
2 ^{ième} fausse désignation	arrêt de la discipline A

L'épreuve se termine par la présentation de fin d'exercice du conducteur et par l'annonce du résultat par le juge.

Discipline B : Obéissance et dextérité voir page 15

DISCIPLINE A - Travail de recherche – section Décombres

Cotation maximum	100 points
Travail de recherche	30 points
Désignation de la victime	70 points
Délai d'exécution	max 15 min pour l'exercice de recherche
Surface du terrain	400 à 600 m ² , sur un niveau
Victime	1 victime

Règles générales

La victime est en position 10 minutes avant que le chien commence à rechercher. La cachette permet la visibilité et le contact physique entre le chien et la victime. Les cachettes sont réutilisables à tout moment. Les cachettes employées pour la recherche précédente doivent être laissées découvertes si elles ne sont pas réutilisées dans la recherche suivante. Les victimes sont sorties de leurs cachettes. Les cachettes sont localisées à au moins 10 mètres de distance.

Avant de commencer la recherche, le conducteur spécifie au juge le type de désignation que le chien donnera : par aboiement, par "Bringsel" ou "désignation libre" par laquelle le chien exécute des allers et retours entre le conducteur et la victime en empruntant le chemin le plus direct, menant de ce fait le conducteur à la victime.

Le chien peut porter un harnais et/ou un collier d'identification.

Le conducteur peut suivre le chien dans les décombres après l'autorisation du juge.

Travail de recherche et désignation

Le conducteur et le chien attendent hors de vue jusqu'à leur appel. Le conducteur se présente au juge avec le chien prêt à la recherche. Le juge informe le conducteur des détails du travail de recherche. Le conducteur place le chien à un endroit de son choix, mais pas du côté par lequel la victime est entrée.

La direction du vent est prise en considération. Le chien fouille la surface du terrain suivant les indications du conducteur. Cet exercice est conçu pour examiner principalement l'intensité et la maniabilité au travail du chien.

Le chien doit désigner clairement la victime trouvée. Le conducteur confirme la désignation au juge et ne peut pas rejoindre le chien sans l'autorisation du juge. Le chien qui désigne par aboiement reste dans un rayon de 2 mètres de l'endroit de la désignation.

Le conducteur doit identifier clairement l'endroit où se trouve la victime ou l'endroit duquel l'odeur de la victime émane. La configuration du terrain est prise en considération.

En utilisant le "Bringsel" ou la méthode de "désignation libre", le chien doit mener son conducteur à la victime par le chemin le plus direct. Si la désignation est provoquée par le conducteur ou la victime, la cotation attribuée pour l'exercice est de 0 points.

Pendant toute la désignation le chien ne peut recevoir aucune aide du conducteur ou de la victime.

La recherche est arrêtée par le juge.

Pointage

1^{ère} fausse désignation

perte de 20 points

2^{ème} fausse désignation

arrêt de la discipline A

L'épreuve se termine par la présentation de fin d'exercice du conducteur et par l'annonce du résultat par le juge.

Discipline B : Obéissance et dextérité voir page 15

DISCIPLINE B - Obéissance et dextérité

Cotation maximum 100 points

Exercice 1	suite en laisse	10 points
Exercice 2	suite sans laisse	15 points
Exercice 3	marcher sur du matériel désagréable	10 points
Exercice 4	courir ça et là avec rappel	10 points
Exercice 5	traverser un groupe de personnes	10 points
Exercice 6	franchir trois obstacles différents	15 points
Exercice 7	passage d'une passerelle fixe en bois	10 points
Exercice 8	porter et remettre	10 points
Exercice 9	couché libre sous diversion	10 points

Règles générales

Le début et l'exécution des exercices sont annoncés par le juge ou par une personne désignée par ce dernier.

Le chien doit effectuer les exercices avec entrain et rapidité. En position de base, le chien est assis droit et tout près du conducteur à sa gauche, son épaule se trouve à la hauteur du genou du conducteur.

Règles d'exécution

1. Suite en laisse 10 points

Commandement vocal : un pour "la marche au pied"

L'ordre peut être donné à chaque départ. Le conducteur se présente auprès du juge avec le chien en laisse en position de base. La laisse est tenue sans tension de la main gauche. Au commandement vocal, le chien doit quitter sa position de base et suivre le conducteur attentivement, avec entrain et droit du côté gauche du conducteur. L'épaule du chien doit rester à la hauteur du genou du conducteur.

A l'arrêt du conducteur, le chien doit s'asseoir immédiatement de lui-même. Le chien qui reste en retrait, devance ou s'écarte est à pénaliser. De même une attitude hésitante du conducteur lors des changements de direction est à pénaliser. Un quart de tour à gauche, un quart de tour à droite, un demi-tour et deux arrêts doivent être démontrés pendant la suite. Au dernier arrêt, la laisse est à détacher.

2. Suite sans laisse

15 points

Commandement vocal : un pour "la marche au pied"

L'ordre peut être donné à chaque départ. Au commandement vocal, le chien doit quitter sa position de base et suivre le conducteur attentivement, avec entrain et droit du côté gauche du conducteur. L'épaule du chien doit rester à la hauteur du genou du conducteur. A l'arrêt du conducteur, le chien doit s'asseoir immédiatement de lui-même. Le chien qui reste en retrait, devance ou s'écarte est à pénaliser. De même une attitude hésitante du conducteur lors des changements de direction est à pénaliser. Un quart de tour à gauche, un quart de tour à droite, un demi-tour et un arrêt doivent être démontrés pendant la suite.

Deux coups de feu (calibre 6 - 9 millimètres) et des bruits de moteur sont employés comme distraction pendant la suite. Le chien doit rester indifférent aux coups de feu. Si le chien se montre peureux aux coups de feu ou aux bruits, il sera disqualifié. Si le chien devient agité aux coups de feu, mais reste sous contrôle du conducteur, il ne sera que pénalisé. Seul un chien indifférent à toutes les formes de bruits et aux coups de feu peut obtenir un maximum de points. Les chiens agressifs ou peureux sont exclus du concours.

3. Marcher sur du matériel désagréable

10 points

Surface désagréable : une zone d'approximativement 3 x 3 mètres de surface recouverte de bidon, de treillis en acier de bâtiment, de pierres, de matériaux de construction, de débris ou de matériaux semblables.

Commandement vocal : un pour "la marche au pied"

La position de base est réalisée devant l'obstacle. Au commandement vocal, le conducteur rentre avec le chien sans laisse au pied dans le matériel désagréable et effectue un aller-retour. Pendant le retour, un arrêt est exécuté. Après avoir quitté la surface, la position de base est exécutée.

4. Courir ça et là avec rappel

10 points

Commandement vocal : un pour "libérer le chien" et un pour "le rappel"

De la position de base et à l'ordre du juge, le conducteur libère le chien. Le conducteur ne peut changer de place. Quand le chien est éloigné d'approximativement 10 mètres et à l'ordre du juge, le conducteur doit rappeler le chien.

Le chien doit retourner immédiatement et avec entrain auprès du conducteur.

5. Traverser un groupe de personnes 10 points

Commandement vocal : un pour "la marche au pied"

A l'ordre du juge, le conducteur et le chien sans laisse traversent un groupe en mouvement d'au moins quatre personnes.

Le conducteur s'arrête au moins une fois dans le groupe.

6. Franchir trois obstacles différents 15 points

Commandement vocal : un pour "la marche au pied" et un pour "le saut"

Au commandement vocal pour "la marche au pied", le chien est mené l'un après l'autre devant les trois obstacles naturels. Les obstacles possibles sont, par exemple, un buisson, un tonneau ou un poteau, d'une hauteur minimum de 0,4 m et d'une hauteur maximum de 0,8 m. Au commandement vocal pour "le saut", le chien saute l'obstacle.

Le chien peut toucher l'obstacle.

Le conducteur suit le chien.

7. Passage d'une passerelle fixe en bois 10 points

Commandement vocal : un pour "la marche au pied"

Le chien est mené devant la passerelle fixe. Une rampe permet au chien de monter sur la passerelle fixe. La longueur de la passerelle est approximativement de 4,5 m, d'une hauteur d'approximativement 0,4 m et d'une largeur maximum de 0,4 m.

Au commandement vocal, le chien monte la rampe et traverse la passerelle avec confiance. Le conducteur suit le chien au pas normal.

8. Porter et remettre le chien 10 points

Commandement vocal: un pour "le rappel" et un pour la position de base.

Le conducteur ou une autre personne soulève le chien du sol ou d'une position élevée (par exemple : une table), et le porte sur une distance de 10 mètres et le remet à une deuxième personne ou au conducteur qui porte le chien pendant 10 mètres avant de le remettre au sol. A l'ordre du juge, le conducteur rappelle le chien, qui se met immédiatement en position de base. Le conducteur met le chien en laisse.

Si le conducteur est la personne qui reçoit le chien, alors le chien doit rester sur place jusqu'à ce que le conducteur soit à approximativement 10 mètres du chien. Le conducteur appelle le chien, qui prend immédiatement la position de base.

Le chien ne peut montrer aucune agressivité vis-à-vis du conducteur ou des personnes aidantes.

9. Coucher libre sous diversion

10 points

Commandement vocal : un pour "le coucher" et un pour "l'assis"

Au début de l'exercice d'un autre chien, le conducteur met le chien «coucher» à l'endroit indiqué par le juge. Ni la laisse ni aucun objet ne peut être laissé près du chien. Le conducteur s'éloigne d'au moins 30 pas, s'arrête et se tourne face au chien.

Le chien doit se maintenir dans la position couchée sans intervention du conducteur, pendant qu'un autre chien réalise les exercices 1 à 8. Pendant l'exercice 5 de l'autre chien, le conducteur rejoint le groupe, après l'accomplissement de l'exercice 5 de l'autre chien, le conducteur retourne à sa position initiale sans ordre du juge.

A l'ordre du juge, le conducteur rejoint le chien et se met du côté droit du chien. A l'ordre du juge, le conducteur donne le commandement vocal pour " l'assis". Le chien s'assoit rapidement et droit.

L'épreuve se termine par la présentation de fin d'exercice du conducteur et par l'annonce du résultat par le juge.

TEST DE CHIENS DE SAUVETAGE

Chiens de sauvetage – épreuve de pistage Echelon A

CS-P A

Le test se compose :

Travail de recherche	200 points
Obéissance	50 points
Dextérité	50 points
Total	300 points

Discipline A – Travail de recherche

Cotation maximum	200 points
Tenue de piste	100 points
Objets : 5 x 4 points	20 points
Désignation de la victime	80 points
Délai d'exécution	20 minutes
Piste tracée par une personne étrangère	1000 pas (longueur de pas 70 cm), veille de 90 minutes, changement de terrain, 5 angles.
Objets	5 objets d'une taille maximum d'une chaussure
Victime	1 personne assise ou couchée à la fin de la piste

Cet exercice peut être exécuté avec une longe de 10 mètres ou en pistage libre, mais une distance de 10 mètres entre le chien et le conducteur doit être maintenu.

Le départ se situe sur une ligne de 20 mètres de long qui n'est pas délimitée.

Règles générales

La victime est placée par le traceur de piste à la fin de la piste 30 minutes avant que le chien commence l'exercice. Le traceur de piste accompagne le juge pendant le pistage. Avant de commencer l'exercice de pistage, le conducteur spécifie le type de désignation que le chien donnera. Seul des objets d'usage courant, qui n'excèdent pas la taille maximale permise (la taille d'une chaussure) et qui ne diffèrent pas nettement de la couleur du terrain peuvent être employés.

Le traceur de piste imprègne bien les objets de son odeur. Le traceur de piste, qui effectue le tracé, dépose les objets sans changer l'odeur de la piste en s'arrêtant ou en grattant le sol. Les objets sont déposés sur la piste et pas à côté.

Lors de la préparation du chien pour la piste, à la mise au départ et durant le travail, aucune contrainte ne peut être exercée sur lui. Le chien doit prendre la piste dans un délai de 3 minutes. Si cette période est dépassée, l'exercice est arrêté et 0 points sont attribués.

Si la désignation de la personne ou des objets est déclenchée par le conducteur ou la victime, la désignation de la personne ou des objets n'apporteront aucun point.

3 points sont retirés par fausse désignation.

L'exercice est arrêté par le juge si le conducteur s'écarte de la piste de 10 mètres ou plus. Le juge peut augmenter cette distance en fonction de la difficulté du terrain. Le juge arrête l'exercice s'il estime que le chien n'est pas capable de reprendre la piste de lui même.

Commandement vocal

Un commandement vocal pour "la recherche".

Le commandement vocal est admis au début de piste et après chaque objet. Des encouragements vocaux et des commandements de recherche occasionnels sont autorisés excepté aux angles ou lorsque le chien est près des objets.

Règles d'exécution

A l'appel, le conducteur se présente avec le chien, préparé pour la piste, auprès du juge. Le juge donne une description exacte de la ligne sur laquelle le début de piste se trouve. Cette ligne a une longueur de 20 mètres. Le chien doit trouver la piste dans un délai de 3 minutes.

Le conducteur suit à 10 mètres derrière le chien qu'il soit en longe ou en pistage libre. Dès qu'un objet a été trouvé, le chien doit le prendre ou le désigner d'une façon convaincante, sans influence du conducteur. Lorsque le chien prend l'objet, il peut être assis, debout ou rapporter l'objet au conducteur; cependant partir avec l'objet vers l'avant ou prendre l'objet en position couchée est à pénaliser.

La désignation peut avoir lieu en position assise, couchée ou debout. Cette position ne doit pas être obligatoirement la même pour tous les objets. Quand le chien a désigné l'objet, le conducteur rejoint le chien, prend l'objet et lève le bras l'objet en main pour prouver que le chien a trouvé. Le conducteur relance le chien sur la piste.

Lorsque le chien trouve la victime, le conducteur s'arrête immédiatement. Le chien doit d'une façon convaincante désigner par aboiement, par "Bringsel" ou par la méthode de "désignation libre". Seule une désignation claire et évidente rapportera la totalité des points. Le chien qui désigne reste dans un rayon de 2 mètres de la victime, jusqu'à ce que le conducteur le rejoigne.

En utilisant le "Bringsel" ou la méthode de "désignation libre", le chien doit mener son conducteur à la victime par le chemin le plus direct. Pendant la désignation, le chien ne peut recevoir aucune aide du conducteur ou de la victime. N'importe quel harcèlement de la victime par le chien aura une influence négative sur l'évaluation. Des dommages corporels à la victime causés par le chien mèneront à la disqualification. Sur l'ordre du juge, le conducteur rejoint le chien.

A la fin de l'exercice de pistage, le chien est mis en laisse. Le chien et le conducteur rejoignent le juge, prennent la position de base, le conducteur remet les objets au juge et il annonce la fin de travail de pistage.

L'épreuve se termine par la présentation de fin d'exercice du conducteur et par l'annonce du résultat par le juge.

Discipline B : Obéissance	voir page 36
Discipline C : Dextérité	voir page 41

Le test se compose:

Travail de recherche	200 points
Obéissance	50 points
Dextérité	50 points
Total	300 points

DISCIPLINE A – Travail de recherche

Cotation maximum	200 points
Tenue de piste	100 points
Objets: 6 x 3 points, 1 x 2 points	20 points
Désignation de la victime	80 points
Délai d'exécution	45 minutes
Piste tracée par personne étrangère	2000 pas (longueur de pas 70 cm), vieille de 180 minutes, changement de terrain, 7 angles adapté au terrain dont 2 sont aigus
Objets	7 objets d'une taille maximum d'une chaussure
Victime	1 personne assise ou couchée à la fin de la piste

Cet exercice peut être exécuté avec une longe de 10 mètres ou en pistage libre, mais une distance de 10 mètres entre le chien et le conducteur doit être maintenu.

Le départ se situe dans un carré de 20 x 20 mètres, dans lequel se trouve l'objet d'identification.

Règles générales

La victime est placée par le traceur de piste à la fin de la piste 30 minutes avant que le chien commence l'exercice. Le traceur de piste accompagne le juge pendant le pistage. Avant de commencer l'exercice de pistage, le conducteur spécifie le type de désignation que le chien donnera. Seul des objets d'usage courant, qui n'excèdent pas la taille maximale permise (la taille d'une chaussure) et qui ne diffèrent pas nettement de la couleur du terrain peuvent être employés.

Le traceur de piste imprègne bien les objets de son odeur. Le traceur de piste, qui effectue le tracé, dépose les objets sans changer l'odeur de la piste en s'arrêtant ou en grattant le sol. Les objets sont déposés sur la piste et pas à côté. Lors de la préparation du chien pour la piste, à la mise au départ et durant le travail, aucune contrainte ne peut être exercée sur lui. Le chien doit prendre la piste dans un délai de 3 minutes. Si cette période est dépassée, l'exercice est arrêté et 0 points sont attribués.

Si la désignation de la personne ou des objets est déclenchée par le conducteur ou la victime, la désignation de la personne ou des objets n'apporteront aucun point.

3 points sont retirés par fausse désignation.

L'exercice est arrêté par le juge si le conducteur s'écarte de la piste de 10 mètres ou plus. Le juge peut augmenter cette distance en fonction de la difficulté du terrain. Le juge arrête l'exercice s'il estime que le chien n'est pas capable de reprendre la piste de lui même.

Commandement vocal

Un commandement vocal pour "la recherche".

Le commandement vocal est admis au début de piste et après chaque objet. Des encouragements vocaux et des commandements de recherche occasionnels sont autorisés excepté aux angles ou lorsque le chien est près des objets.

Règles d'exécution

Le départ de la piste se situe dans une surface imaginaire mesurant 20 x 20 mètres. La ligne de base de cette surface est identifiée par 2 poteaux. Le traceur de piste entre dans la surface approximativement au milieu d'un des côtés de cette surface et place l'objet d'identification au début de piste. L'objet d'identification est de la même forme, nature et taille que les autres objets sur la piste.

Après avoir attendu quelques instants, le traceur de piste continue au pas normal vers le côté opposé de la surface et la quitte.

Les angles sont adaptés au terrain. Un angle est construit sous forme de demi-cercle avec un rayon d'au moins 3 longueurs de longe (approximativement 30 mètres). Le demi-cercle commence et finit avec un angle droit. Les sept angles sont tracés au pas normal et adaptés au terrain. Au moins deux des angles sont des angles aigus (entre 30° et 60°).

A l'appel, le conducteur se présente avec le chien, préparé pour la piste, auprès du juge. Le chien doit trouver le début de la piste/l'objet d'identification dans un délai de 3 minutes. L'évaluation commence lorsque le chien prend la piste.

Le conducteur suit à 10 mètres derrière le chien qu'il soit en longe ou en pistage libre. Dès qu'un objet a été trouvé, le chien doit le prendre ou le désigner d'une façon convaincante, sans influence du conducteur. Lorsque le chien prend l'objet, il peut être assis, debout ou rapporter l'objet au conducteur; cependant partir avec l'objet vers l'avant ou prendre l'objet en position couchée est à pénaliser.

La désignation peut avoir lieu en position assise, couchée ou debout. Cette position ne doit pas être obligatoirement la même pour tous les objets. Quand le chien a désigné l'objet, le conducteur rejoint le chien, prend l'objet et lève le bras l'objet en main pour prouver que le chien a trouvé. Le conducteur relance le chien sur la piste.

Lorsque le chien trouve la victime, le conducteur s'arrête immédiatement. Le chien doit d'une façon convaincante désigner par aboiement, par "Bringsel" ou par la méthode de "désignation libre". Seule une désignation claire et évidente rapportera la totalité des points. Le chien qui désigne reste dans un rayon de 2 mètres de la victime, jusqu'à ce que le conducteur le rejoigne.

En utilisant le "Bringsel" ou la méthode de "désignation libre", le chien doit mener son conducteur à la victime par le chemin le plus direct. Pendant la désignation, le chien ne peut recevoir aucune aide du conducteur ou de la victime. N'importe quel harcèlement de la victime par le chien aura une influence négative sur l'évaluation. Des dommages corporels à la victime causés par le chien mèneront à la disqualification. Sur l'ordre du juge, le conducteur rejoint le chien.

A la fin de l'exercice de pistage, le chien est mis en laisse. Le chien et le conducteur rejoignent le juge, prennent la position de base, le conducteur remet les objets au juge et il annonce la fin de travail de pistage.

L'épreuve se termine par la présentation de fin d'exercice du conducteur et par l'annonce du résultat par le juge.

Discipline B : Obéissance

voir page 36

Discipline C : Dextérité

voir page 41

Chiens de sauvetage – épreuve de surface Echelon A

CS-S A

Le test se compose:

Travail de recherche	200 points
Obéissance	50 points
Dextérité	50 points
Total	300 points

DISCIPLINE A – Travail de recherche

Cotation maximum	200 points
Travail de recherche	80 points
Désignation des victimes (60 points par victime)	120 points
Délai d'exécution	15 minutes maximum pour la recherche
Surface du terrain	100 x 200 mètres, terrain ouvert et couvert
Victime	2 victimes

Règles générales

Pour garantir des conditions identiques pour tous les chiens, plusieurs personnes avec chiens se promènent sur le terrain où se déroulera le concours approximativement 15 minutes avant le début du concours.

Les victimes sont placées sur le terrain approximativement 10 minutes avant le début de l'épreuve. Le conducteur et le chien ne voient pas ce placement.

Le juge déterminera la direction de la recherche au début du concours. La direction de la recherche est maintenue pendant tout le concours. La recherche ne se fait que vers l'avant, reculer n'est pas autorisé. Le conducteur avance sur une ligne droite au milieu du terrain, marquée approximativement tous les 50 mètres.

La maniabilité du chien est évaluée par le juge.

Le chien peut porter un harnais et/ou un collier d'identification.

Avant de commencer la recherche, le conducteur spécifie au juge le type de désignation que le chien donnera : par aboiement, par "Bringsel", ou "désignation libre" par laquelle le chien exécute des allers et retours entre le conducteur et la victime en empruntant le chemin le plus direct, menant de ce fait le conducteur à la victime.

Si la désignation est déclenchée par le conducteur ou la victime, la cotation attribuée pour désignation sera de 0 points. Pendant toute la désignation le chien ne peut recevoir aucune aide du conducteur ou de la victime.

Règles d'exécution

Le conducteur et le chien attendent hors de vue jusqu'à leur appel.

Le chien fouille le terrain suivant les indications du conducteur. Cet exercice est conçu pour examiner principalement l'intensité et la maniabilité au travail du chien.

Le conducteur ne peut pas quitter le point de départ sans désignation du chien ou l'autorisation du juge.

Les victimes doivent être couchées ou assises et se comportées tranquillement. L'endroit où est cachée la victime permet la visibilité et le contact physique entre le chien et la victime. L'endroit où sont placées les victimes change pour chaque chien.

Le chien doit désigner clairement la victime trouvée. Le conducteur confirme la désignation au juge et ne peut pas rejoindre le chien sans l'autorisation du juge. Le chien qui désigne par aboiement reste dans un rayon maximum de 2 mètres autour de la victime jusqu'à ce que le conducteur le rejoigne. La configuration du terrain est prise en considération. En utilisant le "Bringsel" ou la méthode de "désignation libre", le chien doit mener son conducteur à la victime par le chemin le plus direct. La recherche se poursuit à l'ordre du juge et à l'endroit où le conducteur se trouvait quand il a confirmé la désignation.

La recherche est arrêtée par le juge.

Pointage

1ère fausse désignation	perte de 40 points
2ème fausse désignation	arrêt de la discipline A

La discipline n'est pas réussie si une victime n'est pas retrouvée. Le fait de ne pas retrouver une victime a comme conséquence une pénalité de 61 points.

L'épreuve se termine par la présentation de fin d'exercice du conducteur et par l'annonce du résultat par le juge.

Discipline B : Obéissance	voir page 36
Discipline C : Dextérité	voir page 41

Le test se compose:

Travail de recherche	200 points
Obéissance	50 points
Dextérité	50 points
Total	300 points

DISCIPLINE A – Travail de recherche

Cotation maximum 200 points

Travail de recherche 80 points

Désignation de 3 victimes (40 points par victime)

Désignation de 4 victimes (30 points par victime)

Désignation de 5 victimes (24 points par victime)

Désignation de 6 victimes (20 points par victime) 120 points

Délai d'exécution 20 minutes maximum pour 3-4 victimes
30 minutes maximum pour 5-6 victimes

Surface du terrain 100 x 300 mètres, terrain ouvert et couvert sur au minimum 50% ou bâti

Victime 3-6 victimes, le nombre de victimes est constant pendant le concours

Règles générales

Pour garantir des conditions identiques pour tous les chiens, plusieurs personnes avec chiens se promènent sur le terrain où se déroulera le concours approximativement 15 minutes avant le début du concours.

Les cachettes peuvent ne pas être visibles et/ou ne pas permettre au chien de regarder dedans. Les cachettes ne peuvent pas se trouver à plus de 2 mètres de hauteur.

Les victimes sont placées sur le terrain approximativement 10 minutes avant le début de l'épreuve. Le conducteur et le chien ne voient pas ce placement.

Le juge déterminera la direction de la recherche au début du concours.

La direction de la recherche est maintenue pendant tout le concours. La recherche ne se fait que vers l'avant, reculer n'est pas autorisé.

Le conducteur avance sur une ligne médiane, marqué approximativement tous les 50 mètres.

La maniabilité du chien est évaluée par le juge.

Le chien peut porter un harnais et/ou un collier d'identification.

Avant de commencer la recherche, le conducteur spécifie au juge le type de désignation que le chien donnera : par aboiement, par "Bringsel", ou "désignation libre" par laquelle le chien exécute des allers et retours entre le conducteur et la victime en empruntant le chemin le plus direct, menant de ce fait le conducteur à la victime.

Si la désignation est déclenchée par le conducteur ou la victime, la cotation attribuée pour cette désignation sera de 0 points. Pendant toute la désignation le chien ne peut recevoir aucune aide du conducteur ou de la victime.

Règles d'exécution

Le conducteur et le chien attendent hors de vue jusqu'à leur appel.

Le chien fouille le terrain suivant les indications du conducteur. Cet exercice est conçu pour examiner principalement l'intensité et la maniabilité au travail du chien. Le conducteur ne peut pas quitter le point de départ sans l'autorisation du juge.

Les victimes doivent être couchées ou assises et se comportées tranquillement. L'endroit où est cachée la victime peut permettre la visibilité et le contact physique entre le chien et la victime. L'endroit où sont placées les victimes change pour chaque chien.

Le chien doit désigner clairement la victime trouvée. Le conducteur confirme la désignation au juge et ne peut pas rejoindre le chien sans l'autorisation du juge. Le chien qui désigne par aboiement reste dans un rayon maximum de 2 mètres autour de la victime jusqu'à ce que le conducteur le rejoigne. La configuration du terrain est prise en considération. En utilisant le "Bringsel" ou la méthode de "désignation libre", le chien doit mener son conducteur à la victime par le chemin le plus direct. La recherche se poursuit à l'ordre du juge et à l'endroit où le conducteur se trouvait quand il a confirmé la désignation.

La recherche est arrêtée par le juge.

Pointage

1ère fausse désignation	perte de 40 points
2ème fausse désignation	arrêt de la discipline A

La discipline n'est pas réussie si une victime n'est pas retrouvée.

Le fait de ne pas retrouver une victime a comme conséquence une pénalité de 61 points.

L'épreuve se termine par la présentation de fin d'exercice du conducteur et par l'annonce du résultat par le juge.

Discipline B : Obéissance	voir page 36
Discipline C : Dextérité	voir page 41

Chiens de sauvetage – épreuve de décombres Echelon A

CS-D A

Le test se compose :

Travail de recherche	200 points
Obéissance	50 points
Dextérité	50 points
Total	300 points

DISCIPLINE A – Travail de recherche

Cotation maximum	200 points
Travail de recherche	80 points
Désignation des victimes (60 points par victime)	120 points
Délai d'exécution	15 minutes pour la recherche
Surface du terrain	600 m ² à 800 m ² , sur un ou plusieurs niveaux
Victime	2 victimes

Règles générales

Les deux victimes sont cachées sans permettre la visibilité et le contact physique entre le chien et la victime.

Les distractions incluent : le feu, moteurs en marche, martèlement, bruit de tambour etc. ainsi que des coups de feu à proximité du terrain de travail et des personnes qui se déplacent sur le terrain de travail.

Juste avant l'exercice et tandis que le chien travaille, le terrain de travail est parcouru par une ou plusieurs personnes.

Les cachettes sont localisées à au moins 10 mètres de distance. Les victimes sont placées dans les cachettes 15 minutes avant le début de l'épreuve, sans que le chien et le conducteur puissent observer le placement.

Les cachettes sont réutilisables à tout moment. Les cachettes employées pour la recherche précédente doivent être laissées découvertes si elles ne sont pas réutilisées dans la recherche suivante. Les victimes sont sorties de leurs cachettes.

Avant de commencer la recherche, le conducteur spécifie au juge le type de désignation que le chien donnera : par aboiement, par "Bringsel" ou "désignation libre" par laquelle le chien exécute des allers et retours entre le conducteur et la victime en empruntant le chemin le plus court, menant de ce fait le conducteur à la victime.

Le chien peut porter un harnais et/ou un collier d'identification.

Le conducteur peut suivre le chien dans les décombres après l'autorisation du juge.

Règles d'exécution

Le conducteur et le chien attendent hors de vue jusqu'à leur appel. Le conducteur place le chien à un endroit de son choix, mais pas du côté par lequel les victimes sont entrées. La direction du vent est prise en considération.

Le chien fouille la surface du terrain suivant les indications du conducteur. Cet exercice est conçu pour examiner principalement l'intensité et la maniabilité au travail du chien.

Le chien doit désigner clairement la victime trouvée, jusqu'à ce que le conducteur le rejoigne. Pendant toute la désignation le chien ne peut recevoir aucune aide du conducteur ou de la victime. Le chien qui désigne par aboiement reste dans un rayon maximum de 2 mètres autour de l'endroit de la désignation. Le conducteur doit identifier clairement l'endroit de la victime ou l'endroit duquel l'odeur de la victime émane. Le chien qui utilise la méthode du "Bringsel" ou la méthode de "désignation libre" doit mener son conducteur à la victime par le chemin le plus direct.

Le conducteur confirme la désignation au juge et ne peut pas rejoindre le chien sans l'autorisation du juge. La victime est sortie de sa cachette par des aidants.

A l'ordre du juge, la recherche continue. Le conducteur commande au chien la recherche et quitte la zone de travail. L'ordre pour continuer la recherche peut être donné directement à l'endroit de la découverte d'une victime ou à partir d'un des côtés de la zone de travail.

La recherche est arrêtée par le juge.

Pointage

1ère fausse désignation
2ème fausse désignation

perte de 40 points
arrêt de la discipline A

La discipline n'est pas réussie si une victime n'est pas retrouvée.

Le fait de ne pas retrouver une victime a comme conséquence une pénalité de 61 points.

L'épreuve se termine par la présentation de fin d'exercice du conducteur et par l'annonce du résultat par le juge.

Discipline B : Obéissance

voir page 36

Discipline C : Dextérité

voir page 41

Le test se compose:

Travail de recherche	200 points
Obéissance	50 points
Dextérité	50 points
Total	300 points

DISCIPLINE A – Travail de recherche

Cotation maximum	200 points
Travail de recherche	80 points
Désignation de 3 victimes (40 points par victime)	
Désignation de 4 victimes (30 points par victime)	
Désignation de 5 victimes (24 points par victime)	
Désignation de 6 victimes (20 points par victime)	120 points
Délai d'exécution	30 minutes maximum pour 3-4 victimes 40 minutes maximum pour 5-6 victimes
Surface du terrain	800 m ² à 1.200 m ² , sur un ou plusieurs niveaux
Victime	3-6 victimes, le nombre de victimes est constant pendant le concours

Règles générales

De trois à six victimes sont cachées sans permettre la visibilité et le contact physique entre le chien et la victime pendant tout l'exercice.

Les distractions incluent : le feu, moteurs en marche, martèlement, bruit de tambour etc. ainsi que des coups de feu à proximité du terrain de travail et des personnes qui se déplacent sur le terrain de travail.

Juste avant l'exercice et tandis que le chien travaille, le terrain de travail est parcouru par une ou plusieurs personnes.

Les cachettes sont localisées à au moins 10 mètres de distance. Les victimes sont placées dans les cachettes 15 minutes avant le début de l'épreuve, sans que le chien et le conducteur puissent observer le placement.

Les cachettes sont réutilisables à tout moment. Les cachettes employées pour la recherche précédente doivent être laissées découvertes si elles ne sont pas réutilisées dans la recherche suivante. Les victimes peuvent être sorties de leurs cachettes.

Avant de commencer la recherche, le conducteur spécifie au juge le type de désignation que le chien donnera : par aboiement, par "Bringsel" ou "désignation libre" par laquelle le chien exécute des allers et retours entre le conducteur et la victime en empruntant le chemin le plus court, menant de ce fait le conducteur à la victime.

Le chien peut porter un harnais et/ou un collier d'identification.

Le conducteur peut suivre le chien dans les décombres après l'autorisation du juge.

Règles d'exécution

Le conducteur et le chien attendent hors de vue jusqu'à leur appel. Le conducteur place le chien à un endroit de son choix, mais pas du côté par lequel les victimes sont entrées. La direction du vent est prise en considération.

Le chien fouille la surface du terrain suivant les indications du conducteur. Cet exercice est conçu pour examiner principalement l'intensité et la maniabilité au travail du chien.

Le chien doit désigner clairement la victime trouvée, jusqu'à ce que le conducteur le rejoigne. Pendant toute la désignation le chien ne peut recevoir aucune aide du conducteur ou de la victime. Le chien qui désigne par aboiement reste dans un rayon maximum de 2 mètres autour de l'endroit de la désignation. Le conducteur doit identifier clairement l'endroit de la victime ou l'endroit duquel l'odeur de la victime émane. Le chien qui utilise la méthode du "Bringsel" ou la méthode de "désignation libre" doit mener son conducteur à la victime par le chemin le plus direct.

Le conducteur confirme la désignation au juge et ne peut pas rejoindre le chien sans l'autorisation du juge. Si le juge demande de sortir la victime de sa cachette, cela est fait par des aidants.

A l'ordre du juge, la recherche continue. Le conducteur commande au chien la recherche et quitte la zone de travail. L'ordre pour continuer la recherche peut être donné directement à l'endroit de la découverte d'une victime ou à partir d'un des côtés de la zone de travail.

La recherche est arrêtée par le juge.

Pointage

1 ^{ière} fausse désignation	perte de 40 points
2 ^{ième} fausse désignation	arrêt de la discipline A

La discipline n'est pas réussie si une victime n'est pas retrouvée.

Le fait de ne pas retrouver une victime a comme conséquence une pénalité de 61 points.

L'épreuve se termine par la présentation de fin d'exercice du conducteur et par l'annonce du résultat par le juge.

Discipline B : Obéissance	voir page 36
Discipline C : Dextérité	voir page 41

OBEISSANCE POUR CHIEN DE SAUVETAGE

- PISTAGE	CS-P	A&B
- SURFACE	CS-S	A&B
- DECOMBRES	CS-D	A&B

DISCIPLINE B – Obéissance

Cotation maximum		50 points
Exercice 1	suite sans laisse	10 points
Exercice 2	assis	5 points
Exercice 3	couché avec rappel	5 points
Exercice 4	debout avec rappel	5 points
Exercice 5	apporter au sol	5 points
Exercice 6	ramper	5 points
Exercice 7	envoyer en avant	5 points
Exercice 8	couché libre sous diversion	10 points

Règles générales

À la discrétion du juge, la discipline d'obéissance peut être exécutée en groupe de maximum trois chiens.

Les présentations de début et de fin d'exercice ont lieu en laisse. Seule une laisse simple et un collier à larges mailles sont autorisés.

Le choix des commandements est à la discrétion du conducteur, toutefois ils doivent être brefs.

Le chien doit effectuer les exercices avec entrain et rapidité. Chaque exercice commence et finit en position de base. En position de base, le chien est assis droit et tout près du conducteur, à sa gauche, l'épaule du chien se trouve à la hauteur du genou du conducteur. Le début des exercices est annoncé par le juge. Toutes les autres manœuvres telles que les demi-tours, les arrêts, les changements de pas, etc. sont exécutées sans aucun ordre du juge. Cependant le conducteur peut demander l'aide du juge. La suite sans laisse est exécutée suivant le schéma en annexe.

Le groupe est composé d'au moins de 4 personnes, y compris le 2ième conducteur et au moins une personne dans le groupe a un chien tenu en laisse.

En passant de la position "face" à la position de base, le chien peut contourner le conducteur.

L'ordre des exercices 1 à 6 est déterminé par un tirage au sort juste avant le début de l'épreuve.

Les bruits des moteurs doivent être employés dans tous les exercices et les deux coups de feu (calibre 6-9 mm) peuvent être effectués pendant n'importe quel exercice à l'exception de l'exercice d'envoyer en avant.

Le chien doit rester indifférent aux coups de feu. Si le chien se montre peureux soit aux bruits soit au coup de feu, il sera disqualifié du concours. Si le chien devient agité aux coups de feu, mais reste sous contrôle du conducteur, il ne sera que pénalisé. Seul un chien indifférent à toutes les formes de bruits peut obtenir le maximum des points. Les chiens agressifs ou peureux sont exclus du concours.

Règles d'exécution

1. Suite sans laisse

10 points

Commandement vocal: un pour "la marche au pied"

L'ordre peut être donné à chaque départ et au changement d'allure. Au commandement vocal, le chien doit quitter sa position de base et suivre le conducteur attentivement, avec entrain et droit du côté gauche du conducteur. L'épaule du chien doit rester à la hauteur du genou du conducteur. A l'arrêt du conducteur, le chien doit s'asseoir immédiatement de lui-même. Le chien qui reste en retrait, devance ou s'écarte est à pénaliser. De même une attitude hésitante du conducteur lors des changements de direction est à pénaliser.

Au début de l'exercice, le conducteur et le chien doivent marcher au pas normal pendant 50 pas sur une ligne droite sans arrêt; après le demi-tour, 10 à 15 pas au pas normal sont réalisés. Le conducteur doit alors démontrer le pas rapide et le pas lent pendant au moins 10 pas pour chaque allure. Le changement du pas rapide au pas lent doit être réalisé abruptement sans passer par un pas normal. Au moins un quart de tour à gauche, un quart de tour à droite, un demi-tour et deux arrêts doivent être démontrés au pas normal.

À la fin de l'exercice et à l'ordre du juge, le conducteur et le chien doivent traverser un groupe de personnes en mouvement. Le conducteur doit s'arrêter au moins une fois dans le groupe.

2. Assis

5 points

Commandement vocal : un pour "la marche au pied" et un pour "l'assis"

De la position de base, le conducteur marche en ligne droite avec le chien sans laisse. Après 10 -15 pas, le chien doit rapidement s'asseoir au commandement vocal pour "l'assis" ou à un signe visuel, tandis que le conducteur continue sa marche sans ralentir ou regarder le chien. Après avoir effectué 30 pas, le conducteur s'arrête et fait demi-tour. Sur ordre du juge, le conducteur rejoint le chien et reprend la position de base.

3. Couché avec rappel

5 points

Commandement vocal : un pour "la marche au pied", un pour "le couché", un pour "le rappel" et un pour la position de base

De la position de base, le conducteur marche en ligne droite avec le chien sans laisse. Après 10 - 15 pas, le chien doit se coucher immédiatement au commandement vocal pour "le couché" ou à un signe visuel tandis que le conducteur continue sa marche sans ralentir ou regarder le chien. Après avoir effectué 30 pas, le conducteur s'arrête et fait demi-tour vers le chien, qui est couché calmement.

Sur ordre du juge, le conducteur rappelle le chien par le commandement vocal pour "le rappel" ou d'un signe visuel. Le chien rejoint le conducteur rapidement et avec entrain et s'assieds tout près devant le conducteur. Au commandement vocal pour la position de base ou à un signe visuel, le chien reprend la position de base.

4. Debout avec rappel

5 points

Commandement vocal : un pour "la marche au pied", un pour "le debout", un pour "le rappel" et un pour la position de base

De la position de base, le conducteur marche en ligne droite avec le chien sans laisse. Après 10 - 15 pas, le chien doit immédiatement rester debout au commandement vocal pour "le debout" ou à un signe visuel tandis que le conducteur continue sa marche sans ralentir ou regarder le chien. Après avoir effectué 30 pas, le conducteur s'arrête et fait demi-tour vers le chien, qui est resté debout calmement. Sur ordre du juge, le conducteur rappelle le chien par un commandement vocal pour "le rappel" ou d'un signe visuel. Le chien rejoint le conducteur rapidement et avec entrain et s'assieds tout près devant le conducteur. Au commandement vocal pour la position de base ou à un signe visuel, le chien reprend la position de base.

5. Rapporter au sol

5 points

Commandement vocal : un pour "le rapport d'objet", un pour "le lâché" et un pour la position de base

De la position de base, le conducteur lance un objet, qu'il a sur lui, à une distance d'environ 10 m. Le commandement pour "le rapport d'objet" ne peut pas être donné tant que l'objet n'est pas immobile.

Le chien, sans laisse, assis à côté du conducteur, doit au commandement vocal pour "le rapport d'objet" ou d'un signe visuel rapidement aller vers l'objet, le prendre immédiatement et le rapporter rapidement au conducteur. Le chien s'assieds tout près devant le conducteur et maintient l'objet dans sa gueule jusqu'à ce que le conducteur donne, après un bref délai, le commandement vocal pour "le lâché". Au commandement vocal pour la position de base ou d'un signe visuel, le chien reprend la position de base. Le conducteur ne peut pas quitter sa position pendant tout l'exercice.

6. Ramper

5 points

Commandement vocal : un pour "le couché", un pour la position de base et plusieurs pour " le rampé" pendant le ramper

De la position de base, le conducteur donne un commandement vocal ou un signe visuel pour "le couché", auquel le chien se couche immédiatement. A l'ordre du juge, le conducteur fait réaliser par le chien le ramper sur une distance de 10 m.

Plusieurs commandements vocaux ou des signes visuels sont permis pendant que le chien rampe. Cependant toucher le chien sera pénalisé. Le conducteur peut marcher à côté du chien ou ramper avec le chien. À la fin du ramper, le chien doit rester "couché". A l'ordre du juge, le conducteur commande au chien la position de base.

7. Envoyer en avant

5 points

Commandement vocal : un pour "le en avant", un pour "le couché" et un pour "l'assis"

A l'ordre du juge, A partir de la position de base, le conducteur marche en ligne droite avec son chien sans laisse dans la direction indiquée. Après 10 à 15 pas, le conducteur donne le commandement vocal pour "le en avant" et s'arrête. Un signe unique du bras est autorisé en même temps que le commandement vocal.

Le chien doit continuer rapidement sur une distance d'approximativement 40 pas en ligne droite dans la direction indiquée. Au commandement vocal pour "le couché", le chien se couche immédiatement. A l'ordre du juge, le conducteur rejoint le chien et se met du côté droit du chien, donne un commandement vocal ou un signe visuel pour "l'assis" pour se retrouver en position de base.

8. Coucher sous diversion

10 points

Commandement vocal : un pour "le couché" et un pour "l'assis"

Au début de l'exercice, d'un ou de plusieurs autres chiens, le conducteur mets au commandement vocal ou au signe visuel pour "le couché" le chien à la place indiquée par le juge et ne peut laisser aucun objet près du chien.

Le conducteur s'éloigne d'au moins 40 pas, s'arrête, se tourne face au chien. Le chien doit calmement maintenir la position couché sans intervention du conducteur, pendant qu'un autre chien réalise les exercices 1 à 6. Pendant l'exercice 1 de l'autre chien, le conducteur rejoint le groupe et après l'accomplissement de l'exercice 1 de l'autre chien, le conducteur retourne à sa position initiale sans ordre du juge.

A l'ordre du juge, le conducteur rejoint le chien et se mets du côté droit du chien. A l'ordre du juge, le conducteur donne un commandement vocal pour "l'assis". Le chien doit rapidement s'asseoir tout droit.

L'épreuve se termine par la présentation de fin d'exercice du conducteur et par l'annonce du résultat par le juge.

DEXTERITE POUR CHIEN DE SAUVETAGE

- PISTAGE	CS-P	A&B
- SURFACE	CS-S	A&B
- DECOMBRES	CS-D	A&B

DISCIPLINE C – Dextérité

Cotation maximum		50 points
Exercice 1	pont mobile	5 points
Exercice 2	bascule	5 points
Exercice 3	échelle horizontale	10 points
Exercice 4	saut en longueur	5 points
Exercice 5	tunnel	5 points
Exercice 6	marcher sur du matériel désagréable	5 points
Exercice 7	diriger à distance	10 points
Exercice 8	porter et remettre le chien	5 points

Règles générales

Les présentations de début et de fin d'exercice ont lieu en laisse. Seule une laisse simple et un collier à larges mailles sont autorisés.

Le choix des commandements est à la discrétion du conducteur, toutefois ces commandements (vocaux et/ou visuels) doivent être brefs.

Chaque exercice commence et finit en position de base.

Si l'exercice exige une position pendant ou après l'exercice, le choix (assis, couché ou debout) est à la discrétion du conducteur.

Chaque obstacle n'est construit de telle sorte qu'ils ne représentent aucun risque de blessure pour le chien.

Le schéma d'installation des tables pour l'exercice de "diriger à distance" (en annexe) doit être respecté.

Règles d'exécutions

1. Pont mobile

5 points

Obstacle deux tonneaux identiques d'approximativement 40 cm de diamètre, une planche en bois d'une longueur d'approximativement 4 mètres et d'une largeur d'approximativement 30 cm.

Commandements vocaux : un pour "monter sur l'obstacle", un pour "l'arrêt du chien sur l'obstacle", un pour "continuer" et un pour la position de base

L'exercice commence de la position de base prise à une distance appropriée de l'obstacle. Au commandement vocal et au signe visuel pour "monter sur l'obstacle", le chien saute sur le pont mobile. Au commandement vocal et au signe visuel pour 'l'arrêt', le chien s'immobilise avant la moitié du pont mobile.

A l'ordre du juge, le conducteur rejoint le chien, à sa hauteur il donne le commandement vocal pour "continuer", les deux continuent jusqu'à la fin du pont mobile. Le chien quitte l'obstacle.

Au commandement vocal ou au signe visuel pour la position de base, le chien se met en position de base.

Le chien traverse l'entièreté du pont mobile sans aucun signe de peur ou de tentative de quitter le pont mobile.

2. Bascule

5 points

Obstacle une planche en bois d'une longueur d'approximativement 4 mètres et d'une largeur d'approximativement 30 cm. L'axe de rotation de la bascule est à une hauteur situé entre approximativement 40 – 50 cm.

Commandements vocaux : un pour "monter sur l'obstacle jusqu'au basculement", un pour "continuer" et un pour la position de base.

L'exercice commence de la position de base prise à une distance appropriée de l'obstacle. Au commandement vocal et au signe visuel pour "monter sur l'obstacle jusqu'au basculement", le chien monte sur la bascule, continue vers le centre de celle-ci (axe), fait basculer l'obstacle et s'arrête sans commandement du conducteur.

A l'ordre du juge, le conducteur rejoint le chien, a sa hauteur il donne le commandement vocal pour "continuer", les deux continuent jusqu'à la fin de la bascule. Le chien quitte l'obstacle.

Après que le chien ai fait basculé l'obstacle, le conducteur rejoint le chien, l'accompagne, sans l'aider, à coté de la bascule. Le conducteur ne peut toucher ni le chien ni la bascule. Après avoir quitté la bascule, le conducteur donne le commandement vocal ou le signe visuel pour la position de base. Le chien traverse l'entièreté de la bascule sans aucun signe de peur ou de tentative de quitter la bascule.

3. Echelle horizontale

10 points

Obstacle : échelle en bois sur deux supports d'une hauteur d'approximativement 50 cm, d'une longueur d'approximativement 4 mètres et d'une largeur d'approximativement 50 cm, échelons de 5 cm de large, espacés de 30 cm. Une planche donne accès à l'échelle.

Commandements vocaux : un pour "monter sur l'échelle" et pour la position de base. L'exercice commence de la position de base prise à une distance appropriée de l'obstacle.

Au commandement vocal et au signe visuel pour "monter sur l'échelle", le chien grimpe la planche d'accès et traverse l'échelle jusqu'au dernier échelon. A la fin de l'obstacle, le chien est enlevé par le conducteur et prend la position de base au commandement vocal ou au signe visuel pour la position de base. Le chien doit traverser l'échelle en utilisant les échelons et pas les longerons. Le conducteur peut accompagner le chien pendant l'exercice en marchant à coté de l'échelle mais sans toucher ni l'échelle ni le chien.

4. Saut en longueur

5 points

Obstacle : ruisseau, appareil de saut etc., longueur de 1,50 mètre, hauteur de 30 cm et largeur de 1 mètre.

Commandements vocaux : un pour "sauter l'obstacle", un pour "l'arrêt" et un pour la position de base.

L'exercice commence de la position de base prise à une distance appropriée de l'obstacle. Au commandement vocal et au signe visuel pour "sauter l'obstacle", le chien saute l'obstacle et s'arrête après l'obstacle au commandement vocal et au signe visuel pour "l'arrêt". A l'ordre du juge, le conducteur rejoint le chien et au commandement vocal ou au signe visuel pour la position de base, reprend la position

de base.

5. Tunnel

5 points

Obstacle : tunnel d'un diamètre d'approximativement 50 cm et approximativement 3 mètres de long.

Commandement vocal : un pour "le ramper", un pour "l'arrêt" et un pour la position de base.

L'exercice commence de la position de base prise à une distance appropriée de l'obstacle. Au commandement vocal et au signe visuel pour "le ramper", le chien rampe dans l'obstacle. Dès que le chien sort de l'obstacle, il s'immobilise au commandement vocal ou au signe visuel pour "l'arrêt".

A l'ordre du juge, le conducteur rejoint le chien et au commandement vocal ou au signe visuel pour la position de base, reprend la position de base.

6. Marcher sur du matériel désagréable

5 points

Obstacle : une zone d'approximativement 3 mètres sur 3 de surface recouverte de bidon, de treillis en acier de bâtiment, de pierres, de matériaux de construction, de débris ou de matériaux semblables

Commandement vocal : un pour "la marche au pied"

La position de base doit être réalisée devant l'obstacle. Au commandement vocal, le conducteur rentre avec le chien sans laisse au pied dans le matériel désagréable et effectue un aller-retour.

Pendant le retour, un arrêt doit être exécuté. Après avoir quitté la surface, la position de base doit être exécutée au commandement vocal ou au signe visuel pour la position de base.

7. Diriger à distance

10 points

Équipement : Un endroit marqué par un cône et 3 plots à approximativement 40 m de distance (palettes, tonneaux ou matériaux semblables). Hauteur maximum 60 cm.

Commandement vocal : un pour "l'envoi vers le cône", un pour "l'arrêt", un pour "l'envoi vers le plot", un pour "sauter sur le plot", un pour "le rappel" et un pour la position de base

L'exercice commence de la position de base prise au point de départ de l'exercice. Le conducteur -sans changer sa position - envoie le chien vers l'endroit marqué par un cône situé à approximativement 20 mètres de distance, en utilisant un commandement vocal et un signe visuel pour "l'envoi vers le cône".

Lorsque le chien atteint l'endroit marqué par le cône, le conducteur donne un commandement vocal et un signe visuel pour "l'arrêt".

A l'ordre du juge, le conducteur - sans changer sa position - envoie le chien au premier plot en utilisant le commandement vocal et le signe visuel pour "l'envoi vers le plot".

Au commandement vocal et au signe visuel pour "sauter sur le plot", le chien saute sur le plot et y reste. Il en va de même pour les plots 2 et 3. L'ordre dans lequel les plots sont atteints est déterminé par le juge au début de l'exercice. Au troisième plot et au commandement vocal et au signe visuel pour 'le rappel', le chien rejoint le conducteur et s'assoit tout près devant le conducteur.

Au commandement vocal ou au signe visuel pour la position de base, le chien prend la position de base.

8. Porter et remettre le chien

5 points

Commandement vocal : un pour "le rappel" et un pour la position de base

Le conducteur ou une autre personne soulève le chien du sol ou d'une position élevée (par exemple : une table), et le porte sur une distance de 10 mètres et le remet à une deuxième personne ou au conducteur qui porte le chien pendant 10 mètres avant de le remettre au sol.

A l'ordre du juge, le conducteur rappelle le chien, qui doit immédiatement se mettre en position de base. Si le conducteur est la personne qui reçoit le chien, alors le chien doit rester sur place jusqu'à ce que le conducteur soit à approximativement 10 mètres du chien.

Le conducteur appelle le chien, qui doit prendre immédiatement la position de base. Le chien ne peut montrer aucune agressivité vis-à-vis du conducteur ou des personnes aidantes.

L'épreuve se termine par la présentation de fin d'exercice du conducteur et par l'annonce du résultat par le juge.

FEDERATION CYNOLOGIQUE INTERNATIONALE (F.C.I.)

Place Albert 1^{er} n°13-B-6530 THUIN (Belgique), Tel.++32.71.59.12.38, Fax++32.71.59.22.29

**REGLEMENT DE CONCOURS
INTERNATIONAL**

pour

CHIENS DE SAUVETAGE

EPREUVE D'AVALANCHE



ABRÉVIATIONS

FCI Fédération Cynologique Internationale
OCN organisation cynologique nationale membre de la FCI
CS-Q Chien de Sauvetage - Qualification
CS-P Chien de Sauvetage - Pistage
CS-S Chien de Sauvetage - Surface
CS-D Chien de Sauvetage – Décombres

ADDENDUM

Exception pour les petits chiens ayant une taille de 35 centimètres maximum mesurée au garrot:

La taille doit être mesurée par un juge, être indiquée dans le carnet et être confirmée.

Pour des chiens ayant une taille de 35cm maximum, mesurée au garrot, les ajustements mineurs suivants peuvent (mais ne sont pas obligatoire) être appliqués dans la discipline de dextérité :

Échelle horizontale :

Largeur approximativement 0.30 m, distance entre les échelons: 0.20 m

Saut en longueur :

Largeur 1.50 m, Hauteur 0.15 m, profondeur 0.50 m

Tunnel :

Exercice de ramper, diamètre d'environ 30cm, longueur 3 m avec un angle

Diriger à distance :

Distance entre les 3 plots: 20 m

Schéma pour la suite

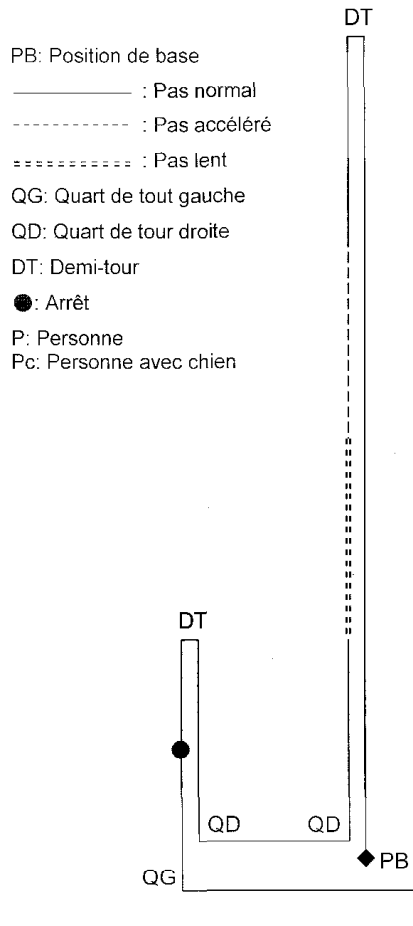


Schéma pour l'exercice de diriger à distance

